

La Lettre de la DGI

وزارة المالية
MINISTÈRE DES FINANCES

المديرية العامة للضرائب
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

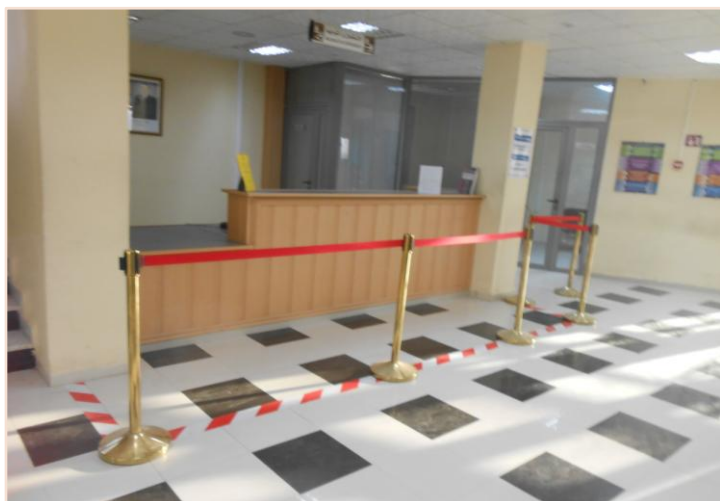
Bulletin d'information de la Direction Générale des Impôts

N° 90/2018

MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION FISCALE

Un axe stratégique du Ministère des Finances

Editorial



Les réformes que connaît le programme de modernisation de l'administration fiscale consacrent les objectifs de la stratégie du Gouvernement à offrir aux citoyens un service public de qualité qui traduisent son intérêt majeur à les placer au cœur de ses préoccupations tournées de plus en plus vers les nouvelles technologies de communication.

Dans cette optique, et consciente de l'expansion continue de l'univers numérique, l'administration fiscale déploie actuellement un effort considérable pour être une institution imaginative, novatrice et réactive aux évolutions technologiques.

Elle s'est fixée comme priorité majeure la mise en place d'un système d'information dénommé « jibaya'tic », axé sur la dématérialisation de toutes les opérations fiscales et l'automatisation intégrale de toutes les procédures de traitement des données dont les premières prémices sont déjà visibles, aujourd'hui, au niveau de 22 Centres Des Impôts et qui se généraliseront incessamment à la Direction des Grandes Entreprises et aux Centres de Proximité des Impôts.

Le présent numéro de la lettre de la DGI met l'accent sur les différentes actions de modernisation de l'Administration fiscale tant sur le volet organisationnel que sur l'aspect qualité de service dont la tendance est de plus en plus orientée vers les technologies basées sur les services numériques.

M. ZIKARA / DGI

Sommaire

FOCUS FISCAL

Poursuite de l'opération de déploiement du système d'information de la DGI « jibaya'tic » au niveau des Centres des Impôts

NOS RELATIONS
PUBLIQUES



FOCUS FISCAL

Poursuite de l'opération de déploiement du système d'information de la DGI - jibaya'tic » au niveau des Centres des Impôts

Dans le cadre de la continuité du processus de mise en œuvre du système d'information « jibaya'tic », et après avoir été implémenté au niveau des centres des impôts d'Alger-Est –Bab Ezzouar (site pilote) ainsi que celui de Rouïba, Bordj Bou Arreridj, Sétif, Mostaganem, Mascara, une autre opération de déploiement de ce nouveau système a été réalisée au sein des autres centres des impôts, à savoir, Ain Defla, Bouira, Guelma, Sidi Belabbès, Ain Témouchent, Constantine, Djelfa, El Bayadh, Laghouat, Naama, Saïda, Tlemcen, Oum el Bouaghi, Souk Ahras, Tiaret et Tissemsilt.

1- DES PROCEDURES FISCALES AUTOMATISEES



La mise en place du système d'information « jibaya'tic » s'inscrit dans le cadre du programme de modernisation du Ministère des Finances visant à instaurer une administration fiscale électronique dont la finalité est d'une part, l'amélioration de l'efficacité interne de l'administration, par :

- Une automatisation de l'ensemble des métiers de la fiscalité ;
- Un accès aux informations pertinentes en temps réel ;
- Une amélioration de la qualité et la fiabilité de l'information fiscale ;
- Une normalisation des processus et des manières de faire des utilisateurs ;
- Une amélioration de la prise de décision.

D'autre part, ce système vise à renforcer la relation entre l'administration fiscale et les contribuables en leur offrant des services de qualité (accès direct à leur compte fiscal, télédéclaration et télépaiement, consultation du calendrier fiscal...etc.)

Au plan pratique, l'automatisation des différents métiers de la fiscalité s'est traduite par l'implémentation des Macro-processus suivants :

- Macro-processus « Gérer les Relations avec les contribuables » ;
- Macro-processus « Gestion du dossier du contribuable » ;
- Macro-processus « Encaissement et Recouvrement » ;
- Macro-processus « Assiette et Liquidation ».

A cet effet, les différents services du centre des impôts impactés par la mise en œuvre du système d'information sont :

1-La Recette :

Au niveau de la recette, l'enregistrement dans la solution SAP des déclarations du chiffre d'affaires tenant lieu de bordereau avis de versement (Gn°50) est assuré par les caissiers. A cet effet, le système :

- réalise la comptabilisation réelle du montant principal de la déclaration ;
- Calcule avec précision les pénalités d'assiette et de recouvrement et génère une mise en demeure C6 ;
- Exécute automatiquement la relance des défallants ;
- Gère de manière automatisée le régime des acomptes ;
- Reporte automatiquement les excédents de versement.

2-Le service de l'accueil et de l'Information :

A travers le système « jibaya'tic », le service de l'accueil et de l'Information, prend en charge, notamment :

- La dématérialisation des procédures de l'accueil physique « debout » et « assis » ;
- L'enregistrement des courriers arrivés et départs ;
- Les demandes de l'attestation de la taxe de domiciliation bancaire (saisie des données) ;
- Le scannage et le chargement des documents dans le système.
- Les demandes d'adhésion à la déclaration en ligne ;
- La délivrance des codes d'accès aux contribuables ayant adhéré à la télédéclaration ;
- L'assistance des contribuables dans la procédure de la déclaration en ligne au niveau des espaces dédiés.

3-Le service principal de gestion :

Le service principal de gestion prend en charge, notamment :

- La création du dossier fiscal du contribuable en dématérialisé (numéros Business Partenaire) ;
- La validation de la taxe de domiciliation bancaire ;
- L'établissement automatique des rôles individuels ;
- Le scannage et le chargement des déclarations papiers ;
- Les demandes de renseignements C2.

4-Le service principal du contrôle :

Le service principal du contrôle procède à l'établissement automatique des rôles individuels.



2- LA DECLARATION EN LIGNE OPERATIONNELLE

Adhérer à JIBAYA'TIC

Comment adhérer à JIBAYA'TIC?

Afin de renforcer ses offres de services en ligne, la Direction Générale des Impôts a mis en place dans le cadre du système d'information « jibaya'tic », un portail dédié à la déclaration en ligne au profit des contribuables relevant des centres des impôts, accessibles via les adresses suivantes :

<https://jibayatic.mfdgi.gov.dz/>
www.mfdgi.gov.dz

Toutefois, pour bénéficier de cette nouvelle offre de service, le contribuable doit souscrire au préalable une demande d'adhésion à la télé déclaration on constituant un dossier disponible en libre téléchargement sur le même portail comprenant :

- ✓ le formulaire de demande de souscription dûment renseigné et signé ;
- ✓ le cahier des dispositions générales ;
- ✓ le(s) relevé(s) d'identité bancaire (RIB): pour un maximum de trois (03) comptes devant être invoqués ;
- ✓ un mandat du contribuable adhérent autorisant le signataire du formulaire de souscription à agir pour son compte, si le signataire du formulaire n'est pas son représentant légal.



Utilisateur

Mot de passe

Ouverture de session

Mot de passe oublié



Afin de déposer son dossier d'adhésion, le contribuable doit prendre un rendez-vous, soit à travers le portail «jibaya'tic» ou en se présentant au niveau du service de l'accueil et de l'information.

Le jour du dépôt, le contribuable reçoit, sous pli fermé, son code d'accès à son espace privé sur le portail de la télé déclaration fiscale. Ce code est valable uniquement pour le premier accès. Le contribuable est invité automatiquement à changer le code d'accès.

Une fois adhérent, le contribuable peut effectuer les démarches suivantes :

- ❖ La consultation du calendrier annuel des ses obligations fiscales
- ❖ La consultation de son compte fiscal :
 - Les données personnelles ;
 - Les impôts et taxes auxquels il est assujetti ;
 - Le montant global de la dette fiscale.
- ❖ La demande de l'attestation de la taxe de domiciliation bancaire en ligne.

Pour la prise en charge des questions relatives à la télé déclaration, une boîte électronique est mise en ligne au profit des contribuables, accessible via l'adresse suivante : mcf.assistance@mf.gov.dz

Immatriculation fiscale en ligne

Procédure d'immatriculation fiscale en ligne

La Direction Générale des Impôts a mis au profit des contribuables (personne physique ou morale) une offre de service en ligne, en leur permettant d'introduire une demande d'immatriculation fiscale (NIF) en ligne via les adresses électroniques suivantes :

www.mfdgi.gov.dz (rubrique immatriculation fiscale)

<https://nifenligne.mfdgi.gov.dz/>

A cet effet, ce portail permet aux contribuables :

- Le suivi du traitement de leur demande d'immatriculation fiscale ;
- L'édition de l'attestation d'immatriculation fiscale ;
- L'authentification du Numéro d'Identification Fiscale ;
- L'introduction de requêtes relatives à l'immatriculation fiscale

<http://nif.mfdgi.gov.dz>

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE. الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

MINISTRE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

وزارة المالية
المديرية العامة للضرائب

IMMATRICULATION FISCALE EN LIGNE

8 Décembre 2016

Contactez-nous

Faites votre demande de NIF ici

Vous êtes une personne morale

1-Formulaire de demande d'immatriculation fiscale

2-Suivre votre demande

3-Editer votre attestation d'immatriculation fiscale

Vous êtes une personne physique

1-Formulaire de demande d'immatriculation fiscale

Textes Législatifs et Réglementaires

Loi n° 05-16 du 29 Dhou El Kaada 1426 correspondant au 31 décembre 2005 portant loi de finances pour 2006

Art. 41 : Il est institué au sein du code des procédures fiscales les articles 176 à 178 rédigés comme suit :

Art. 176 : La direction générale des impôts détermine le numéro d'identification fiscale des personnes physiques et morales ainsi que des entités administratives à l'occasion :

- 1 - du recensement annuel des biens, des activités et des personnes défini à l'article 191 bis du code des impôts directs ;
- 2 - de la déclaration d'existence prévue par l'article 183 ou de la première souscription d'une déclaration d'impôt sur le revenu visée aux articles 99 à 103, 151 et 162 du présent code ;
- 3 - de la publication au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire de la création de toute entité administrative dotée d'un ordonnanceur codifié par la direction générale de la comptabilité ;
- 4 - de la déclaration de succession prévue à l'article 171 du code de l'enregistrement ;
- 5 - d'une demande spécifique motivée par l'insuffisance ou la contradiction des éléments d'identification de l'intéressé dont elle dispose.

Par ailleurs, tout acte, déclaration, enregistrement ou opération effectué auprès d'un service de l'administration fiscale doit être accompagné du numéro d'identification fiscale de nature à assurer l'identification des personnes concernées.

Art. 178 : Les numéros d'identification fiscale sont portés à la connaissance des organismes et institutions utilisateurs. Ils

La déclaration et le paiement à distance (Téléprocédures) devenus obligatoires à partir du 1^{er} Janvier 2018 pour tous les contribuables relevant de la DGE

Dans le cadre de son vaste programme de modernisation visant l'amélioration de la relation numérique avec les contribuables, le Ministère des Finances a mis à la disposition des opérateurs économiques, relevant de la Direction des Grandes Entreprises (DGE), un portail de télé procédures « JIBAYATIC » destiné à faciliter et simplifier le devoir fiscal en leur offrant la possibilité de déclarer et de payer les impôts et taxes en ligne sous l'adresse : <https://www.jibayatic.dz>

A cet effet, un effort considérable a été fourni par la Direction Générale des Impôts en vue d'encourager davantage les sociétés à recourir d'une manière volontaire aux téléprocédures.

S'inscrivant dans la même vision, et afin d'accroître le nombre d'adhérents, les dispositions de l'article 58 de la loi de finances pour 2018 ont rendu obligatoire pour les entreprises relevant de la Direction des Grandes Entreprises le recours à la déclaration et au paiement à distance lors de l'accomplissement de leurs obligations fiscales



Aussi, est-il important de souligner que cette mesure est entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018 et concerne les déclarations du chiffre d'affaires série Gn°50 relative à chaque mois à faire parvenir à la recette de la DGE au plus tard le vingt (20) du mois qui suit.

Par ailleurs, il convient de rappeler que le portail jibayatic est un espace privé et sécurisé où plusieurs services sont offerts, à savoir :

- L'accès aux données d'identification dans l'espace privé (raison sociale, adresse, coordonnées téléphoniques, etc.) ;
- La possibilité d'une saisie assistée d'une déclaration, avec calcul automatique et choix d'options sous forme de listes déroulantes. Ce service donne, en outre, l'assurance au contribuable d'une saisie conforme aux règles fiscales en vigueur. Il est également possible de mettre à jour une déclaration saisie et non encore transmise ;
- Un dispositif de transmission des déclarations pour paiement avec un suivi continu sur tout l'exercice ;
- Une meilleure traçabilité et maîtrise des échanges avec l'administration fiscale, grâce à un suivi précis des déclarations fiscales envoyées ;
- La possibilité d'offrir un tableau de bord sur les opérations effectuées.



NOS RELATIONS PUBLIQUES

VISITE DE MONSIEUR ABDERRAHMANE RAOUYA, MINISTRE DES FINANCES A LA WILAYA DE BLIDA POUR L'INAUGURATION OFFICIELLE DES CENTRES DES IMPÔTS (CDI) ET DES CENTRES DE PROXIMITÉ DES IMPÔTS (CPI) :

Dans le cadre de la poursuite du programme de modernisation du Ministère des Finances, Monsieur Abderrahmane RAOUYA, Ministre des Finances, s'est rendu le jeudi 22 février 2018 à la Wilaya de Blida pour inaugurer officiellement de nouvelles structures de l'Administration Fiscale.

Après avoir été accueilli par Monsieur le Wali de la Wilaya de Blida ainsi que l'ensemble des autorités locales, le Ministre des finances a procédé à l'inauguration officielle des Centres des impôts de Boufarik et de Blida ainsi que les Centres de proximité des impôts de Blida et de Mouzaia et ce, en présence des responsables centraux et locaux de la Direction Générale des Impôts.



ORGANISATION D'UN SEMINAIRE DU CREDAF A ALGER DONT LE THEME EST « ÉTAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DES SOLUTIONS NUMÉRIQUES AU SERVICE DE L'ÉLARGISSEMENT DE L'ASSIETTE FISCALE ».

Dans le cadre des activités liées à la coopération internationale, la Direction Générale des Impôts a pris part au séminaire des Directeurs du CREDAF tenu à Alger du 19 au 21 novembre 2018 à l'Hôtel Holiday Inn de Chéraga dont le thème est consacré à « L'Etat des lieux et diagnostic des solutions numériques au service de l'élargissement de l'assiette fiscale »

Ce séminaire a pour objectif, d'une part, de faire l'état des lieux des solutions numériques destinées à élargir l'assiette fiscale déjà adoptées au sein des pays membres et, d'autre part, de procéder au diagnostic sur l'impact de ces solutions sur la mobilisation des recettes fiscales (élargissement de l'assiette, recouvrement, etc.).

Cette rencontre a enregistré la participation de vingt-cinq (25) délégués issus des administrations fiscales de treize (13) pays membres dont l'Algérie.



Ministère des Finances
Direction Générale des Impôts
Direction des Relations Publiques et de la Communication

Immeuble Ahmed-Francis, Cité Malki, Ben Aknoun, Alger
Tél : 021 59 53 53 - Fax : 021 59 53 47
Postes : 3671- 3672-3616-3615

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Mustapha ZIKARA -Directeur Général des Impôts
COMITE DE REDACTION
B.BENALI -Directeur des Relations Publiques et de la Communication
S.AOUCHAR (Chef de Bureau)
R.SAHRAOUI (Traducteur)

Conception : H. MAIZ (chef de bureau)

نشرة المديرية العامة للضرائب

رقم: 90 / 2018

نشرة شهرية للمديرية العامة للضرائب

عصرنة الادارة الجبائية

محور استراتيجي لوزارة المالية

الافتتاحية

من هذا المنظور ، وعلمًا بالتوسع المستمر في العالم الرقمي ، تبذل الإدارة الجبائية حاليًا جهدًا كبيرًا لتكون مؤسسة مبدعة ومبتكرة تستجيب للتطورات التكنولوجية.

وقد حددت أولوية كبرى لإنشاء نظام معلوماتي يطلق عليه اسم " جبايتك "، يركز على لامادية كل العمليات الجبائية والآلية الكاملة لجميع إجراءات معالجة البيانات التي بدأت ثمارها الأولى تظهر على مستوى 22 مركزًا للضرائب وسيتم تعميمها قريبًا على مستوى مديرية كبريات المؤسسات وكذا المراكز الجوارية للضرائب.

يركّز العدد الحالي من رسالة المديرية العامة للضرائب على مختلف إجراءات عصرنة الإدارة الجبائية سواء على المستوى التنظيمي أو نوعية الخدمة التي تتجه شيئًا فشيئًا نحو التكنولوجيات التي تركز على الخدمات الرقمية.



تجسد إصلاحات برنامج عصرنة الإدارة الجبائية أهداف إستراتيجية الحكومة في منح المواطنين خدمة عمومية ذات نوعية تعكس اهتمامها الرئيسي بوضعهم في صميم اهتماماتها ، مع التركيز بشكل متزايد على التكنولوجيات الجديدة للاتصال.

م. زيكارة
مدير عام للضرائب



LA DÉCLARATION ET LE PAIEMENT EN LIGNE

Déclarez et payez..... sans vous déplacer.

ESPACE TÉLÉDÉCLARATION

التصريح عن بعد حيز التطبيق في مراكز الضرائب

انخرطوا في جبايتك

كيفية الانخراط في جبايتك ؟

من أجل تعزيز خدماتها الرقمية، قامت المديرية العامة للضرائب بوضع في إطار النظام المعلوماتي "جبايتك"، بوابة خاصة بالتصريح عبر الانترنت لفائدة المكلفين بالضريبة التابعين لمراكز الضرائب التي يمكنولوج إليها عبر العناوين الالكترونية التالية

<https://jibayatic.mfdgi.gov.dz/>
www.mfdgi.gov.dz

غير أنه، بغية الاستفادة من الخدمات الرقمية، يتعين على المكلف بالضريبة اكتتاب طلب انخراط للتصريح عن بعد وذلك بإعداد ملف يمكن تحميله في نفس البوابة و الذي يشمل:

-استمارة طلب التسجيل مملوءة وممضاة ،
-دفتر الأحكام العامة ،

-كشف أو كشوف التعريف البنكي (RIB) لثلاثة (03) حسابات
كأقصى تقدير للاستناد عليها،

-وكالة من المكلف بالضريبة المنخرط ترخص لممضي استمارة
التسجيل بالتصرف لحسابه، إذا كان ممضي الاستمارة ليس ممثله
القانوني.

من أجل إيداع طلب الانخراط، يتعين على المكلف بالضريبة طلب موعد إما من خلال البوابة "جبايتك" أو عن طريق التقدم على مستوى مصلحة الاستقبال والإعلام.

في يوم الإيداع، يتلقى المكلف بالضريبة، تحت ظرف مغلق، رمزه السري من أجلولوج إلى فضائه الخاص على بوابة التصريح عن بعد. هذا الرمز صالح فقط للدخول الأول. يطلب من المكلف بالضريبة تلقائيا تغيير رمزه السري.

بمجرد الانخراط ، يمكن للمكلف بالضريبة القيام بالإجراءات التالية:

❖ تصفح الرزنامة السنوية لالتزامات الجبائية

❖ تصفح حسابه الجبائي :

- البيانات الشخصية
- الضرائب والرسوم التي يخضع لها؛
- المبلغ الإجمالي للديون الجبائية.

❖ طلب شهادة الرسم التوطين البنكي عبر الإنترنت.

من أجل التكفل بالتساؤلات الخاصة بالتصريح عن بعد ، تم وضع تحت تصرف المكلفين بالضريبة بريد الكتروني تحت العنوان التالي : mcf.assistance@mf.gov.dz



التعريف الجبائي عبر الإنترنت

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

MINISTRE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

وزارة المالية
المديرية العامة للضرائب



إجراء الترقيم الجبائي عبر الإنترنت

قامت المديرية العامة للضرائب بوضع تحت تصرف المكلفين بالضريبة (أشخاص طبيعيين أو معنويين) خدمة عبر الإنترنت تتيح لهم تقديم طلب الترقيم الجبائي عبر الإنترنت من خلال العناوين الإلكترونية التالية :

www.mfdgi.gov.dz (الترقيم الجبائي)

/https://nifenligne.mfdgi.gov.dz

لهذا الغرض ، تسمح هذه البوابة للمكلفين بالضريبة:

- بمتابعة معالجة طلباتهم المتعلقة بالترقيم الجبائي ؛
 - بإصدار شهادة الترقيم الجبائي ؛
 - بالمصادقة على الرقم التعريف الجبائي ؛
 - بإدخال الاستفسارات المتعلقة بالترقيم الجبائي
- http://nif.mfdgi.gov.dz

إلزامية التصريح و الدفع عن بعد لكافة المكلفين بالضريبة التابعين لمديرية كبريات المؤسسات ابتداء من الفاتح جانفي 2018

في إطار برنامجها الواسع للعصرنة و الهادف إلى تحسين العلاقة الرقمية مع المكلفين بالضريبة ، قامت وزارة المالية بوضع تحت تصرف المتعاملين الاقتصاديين التابعين لمديرية كبريات المؤسسات بوابة خاصة بالإجراءات عن بعد "جبائتك" تهدف إلى تسهيل وتبسيط التزاماتهم الجبائية من خلال منحهم إمكانية التصريح ودفع الضرائب عبر الإنترنت عن طريق البوابة : <https://www.jibayatic.dz>

-الولوج إلى بيانات التعريف في الفضاء الخاص (اسم الشركة والعنوان ورقم الهاتف، وما إلى ذلك)؛

-إمكانية المساعدة خلال اكتتاب التصريح، مع الحساب التلقائي واختيار الخيارات في شكل قوائم. كما تضمن هذه الخدمة للمكلف بالضريبة اكتتابا وفقاً للقواعد الجبائية السارية المفعول . من الممكن أيضاً تحديث تصريح تم إدخاله ولم يتم إرساله بعد؛

-آلية إرسال التصريحات من أجل الدفع مع متابعة مستمرة طوال السنة المالية ؛

-تتبع أفضل وتحكم في التبادل مع الإدارة الجبائية ، وذلك بفضل المتابعة الدقيقة للتصريحات الجبائية المرسله ؛

-إمكانية تقديم لوحة القيادة على العمليات المنفذة.



ولهذا، بذلت المديرية العامة للضرائب جهداً معتبراً من أجل تشجيع الشركات على استخدام الإجراءات عن بعد بصفة طوعية.

تماشياً مع نفس الرؤية ، ومن أجل رفع عدد المنخرطين، فإن أحكام المادة 58 من قانون المالية لسنة 2018 ألزمت الشركات التابعة لمديرية كبريات المؤسسات بالتصريح و بالدفع عن بعد أثناء استيفاء التزاماتهم الجبائية.

لذلك من المهم التأكيد على أن هذا الإجراء دخل حيز التنفيذ في الفاتح من شهر جانفي لسنة 2018 ويتعلق بالتصريحات الخاصة برقم الأعمال التي تحل محل إشعار بالتسديد سلسلة ج رقم 50 والمتعلقة بكل شهر والتي يتوجب إرسالها إلى قبضة مديرية كبريات المؤسسات في أجل أقصاه العشرين (20) من الشهر الموالي.

علاوة على ذلك، ينبغي التذكير أن بوابة جبائتك فضاء خاص و مؤمن حيث يتم تقديم عن طريقه خدمات متعددة، وهي: